

Société Française de Psychologie

depuis 1901

L'échange de savoirs entre psychologues



SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PSYCHOLOGIE

Dossier de présentation

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PSYCHOLOGIE Dossier de présentation

Sommaire

La SFP aujourd'hui	1
Les missions de la SFP	1
Histoire de la SFP - 120 ans au service de la psychologie française	2
La SFP à l'origine du Code de déontologie des psychologues	4
1961 : premier Code	
1993-1966 : actualisation du 1er Code de 1961	
2009-2012 : nouvelle actualisation du Code	
2018-2021 : dernière actualisation du Code	
Le Code d'éthique des chercheurs et de la recherche en psychologie	5
Nos publications	6
Psychologie Française	
Pratiques Psychologiques	
Nos congrès et le Prix Pierre Janet	7
Journées d'études	7
Nos trois Départements	8
DAIP, DOA, DRP	
Nos Commissions	9
Commission éthique et déontologie	
Commission des méthodes et outils en psychologie	
Commission formation et perfectionnement	
Commission communication	
Commission des relations internationales	
Adhésion	10
Laboratoires, individuels	

La SFP aujourd'hui

La Société Française de Psychologie est une société savante qui regroupe les chercheurs, enseignants chercheurs et praticiens en psychologie. Tout d'abord dénommée Société de psychologie en 1901 sous l'impulsion de P. Janet elle fut rebaptisée Société Française de Psychologie en 1941.

C'est la seconde société savante constituée à travers le monde après la Société Américaine de Psychologie (APA) en 1892. Elle vise à favoriser les échanges de savoirs en mettant en valeur la scientificité des pratiques à travers ses congrès annuels et journées scientifiques.

Elle prend position et intervient dans toutes les situations concernant l'éthique de la recherche et la déontologie de la pratique. Elle met l'accent sur le développement et la visibilité nationale et internationale de la discipline et est ainsi membre d'unions et fédérations internationales : IUPSYS, ITC, CNFPS, sociétés savantes...

Avec ses nombreuses organisations affiliées, elle représente actuellement plus de 5000 psychologues de France et aussi d'autres pays.

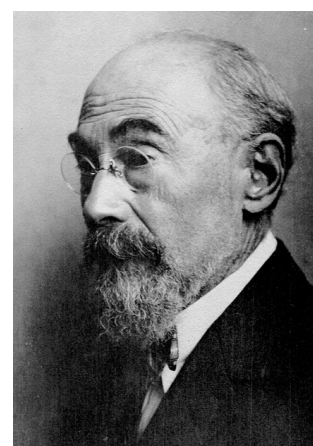
Les missions de la SFP

- **Promouvoir la psychologie** scientifique dans sa diversité, favoriser son application et sa diffusion dans tous les domaines de la vie sociale.
- **Susciter les échanges** à l'intérieur de la communauté des chercheurs et des praticiens.
- **Contribuer à une formation d'excellence** des praticiens et des jeunes docteurs.
- **Prendre position** et intervenir dans toutes les situations concernant la recherche en psychologie et sa dimension éthique et dans toutes celles concernant la pratique de la psychologie et sa dimension déontologique.

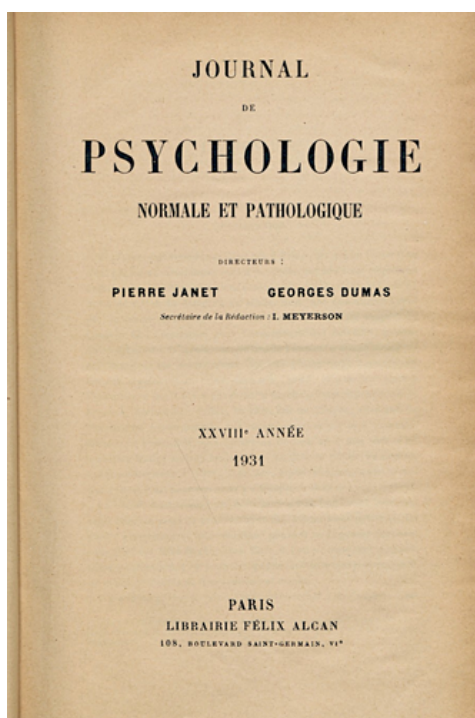
Histoire de la SFP - 120 ans au service de la psychologie française

Tout commence vers 1900... grâce à T. Ribot et à Pierre Janet, la psychologie Française, alors l'une des plus vigoureuses au plan mondial, se constituait en discipline autonome, s'émancipant de la philosophie et de la médecine, entrant au laboratoire comme recherche expérimentale, pénétrant comme recherche pratique le terrain de la santé, et bientôt celui de l'école et du travail.

Et pourtant déjà, des investigations occultes menacent la crédibilité de la jeune discipline. Pierre Janet décide alors d'établir une Société indépendante de savants cherchant uniquement à vérifier des faits. Sous sa présidence, la nouvelle Société comportant 40 membres tient sa première séance le 29 mars 1901.



La Société de Psychologie s'affirme d'emblée l'organe de défense et de promotion de la recherche et de la pratique en psychologie. En 1941, elle prend le nom de Société Française de Psychologie. La Société Française de Psychologie publie d'abord ses travaux dans le Bulletin de l'Institut Général Psychologique, puis dans le Journal de Psychologie Normale et Pathologique, créé par Pierre Janet et G. Dumas en 1904, puis dans L'Année Psychologique, revue fondée par A. Binet.



En 1956, la Société Française de Psychologie fonde sa première revue, Psychologie Française qui aujourd'hui est une référence, diffusant les avancées de tous les domaines des sciences psychologiques. À partir de 1955, la Société Française de Psychologie institue des Sections représentant les principales approches théoriques et pratiques en vigueur : psychologie clinique, psychologie du travail, psychologie de l'enfant & de l'éducation, psychologie sociale, psychologie physiologique, psychologie expérimentale, psychologie & sciences cognitives (1987). .../...

Histoire de la SFP (suite)

La réalisation d'un code de déontologie s'impose dans les années 1950 comme préalable à la protection du titre de psychologue. Dès 1958, une commission de déontologie fut donc créée à la Société Française de Psychologie. La commission se réunira en 1958-1959 pour rédiger un code de déontologie, dont la première version fut publiée en 1960 dans *Psychologie Française*. C'est par une commission commune de la Société Française de Psychologie et de l'Association des Enseignants de Psychologie des Universités (AEPU), que fut relancée dès 1979 la volonté de protéger le titre de psychologue. Grâce aux efforts de ces deux organisations et d'un nombre important d'organisations de psychologues, la loi n°85-772 de l'article 44 du 25 juillet 1985 est le premier texte officiel sur la protection et l'usage du titre de psychologue.

En 1991, la Société Française de Psychologie crée 3 Départements : le Département de la Recherche en Psychologie (DRP), le Département des Applications et Interventions en Psychologie (DAIP) et le Département des Organisations Associées (DOA). En 1995, la création d'une deuxième revue, *Pratiques Psychologiques*, témoigne du dynamisme de la Société Française de Psychologie. S'adressant aussi bien aux praticiens qu'aux chercheurs, *Pratiques Psychologiques* publie des recherches à visée innovante et appliquées dans tous les domaines de la psychologie.

Plus de 120 ans après sa fondation, la Société Française de Psychologie avec ses 5000 membres directs ou indirects continue de représenter et de soutenir la psychologie française et ses psychologues.

Traditionnellement présidée par des grands noms d'une psychologie française longtemps phare de la scène internationale, la Société Française de Psychologie a su négocier l'internationalisation de la recherche en se dotant d'équipes rajeunies et réactives représentant tous les champs de la recherche et de la pratique. Acteur majeur sur tous les fronts, la Société Française de Psychologie est depuis plus d'un siècle la mémoire de la psychologie française et continue à s'inscrire dans les débats et controverses scientifiques qui traversent la psychologie et la profession de psychologue.

La SFP à l'origine du Code de déontologie des psychologues

1961 : le premier Code

En 1961, la Société Française de Psychologie (SFP) regroupant chercheurs et enseignants de psychologie élabore un projet destiné à servir de norme de conduite professionnelle à ses membres. Ce Code sera l'unique code de déontologie des psychologues pendant 35 ans. Entre-temps, la Loi du 25 juillet 1985 vient protéger l'usage professionnel du titre de psychologue et permet une réelle inscription sociale de la profession de psychologue et du champ de la psychologie.

Les principes généraux du Code de 1961 ne permettaient pas de fonder les obligations qui découlent d'un exercice professionnel qui s'est largement diversifié.

1993 -1996 : actualisation du Code de 1961

En 1994 est créé le groupe de concertation des trois grandes associations de psychologues : AEPU (Association des Enseignants de Psychologie des Universités), ANOP (Association Nationale des Organisations de Psychologues), SFP (Société Française de Psychologie) avec la volonté commune d'actualiser le code de déontologie de 1961.

Sous l'impulsion de ce groupe, se constituent des commissions spécialisées, mixtes (chercheurs, enseignants, praticiens) dans les différents champs de la psychologie : éducation, enseignement, justice, recherche, santé, social, travail et formation. L'objectif est de réactualiser le Code de 1961 en repérant les problèmes et les évolutions relevant de leur champ respectif.

Le groupe de concertation délègue la rédaction du Code à un groupe de sept personnes (trois praticiens, trois universitaires, un juriste), qui s'inspirent de la Charte européenne, du Méta code de déontologie européen, des codes de déontologie étrangers, du nouveau Code de déontologie médical français, etc. Le Code de Déontologie des Psychologues est signé le 22 mars 1996 par l'AEPU, l'ANOP et la SFP puis adopté par 28 organisations de psychologues. L'adoption du Code de déontologie par les psychologues est suivie par la mise en place en 1997 de la Commission Nationale Consultative de Déontologie des Psychologues (CNCDP), par la Commission Inter organisationnelle Représentative (CIR) composée de la plupart des organisations signataires du Code.

.../...

La SFP à l'origine du Code de déontologie des psychologues (suite)

2009- 2012 : nouvelle actualisation du Code

En 2009, les organisations se regroupent dans le GIRÉDÉP (Groupe Inter organisationnel de Réglementation de la Déontologie des Psychologues), qui élabore un projet de réécriture du Code. En septembre 2011, le GIRÉDÉP soumet son dernier projet de réécriture à tous les psychologues et les invite à participer à ce travail en le soumettant à leur réflexion critique. A la suite des remarques transmises par des psychologues individuellement ou rassemblés, de tous les champs d'activité et de tous les secteurs professionnels, le code est actualisé. La présentation publique, signature et perspectives se déroule le 4 février 2012 à l'Hôpital Européen Georges POMPIDOU.

2018-2021 : dernière actualisation du code de déontologie des psychologues

En 2018, la structure du GIREDEP, s'ouvre aux centrales syndicales (CGT et CFDT) et à d'autres organisations de psychologues. LA SFP en est partie prenante. L'objectif est de Construire Ensemble la Réglementation de la Déontologie des Psychologues (CERÉDéPsy) sans passer par un ordre professionnel. Il se donne également pour tâche d'actualiser le code face aux évolutions importantes des outils, des méthodes et des contextes de travail.

Le travail s'est déroulé sur deux ans, associant des enseignant.e.s-chercheur.e.s et des praticien.ne.s de tous les champs d'exercice. Le code est présenté à la profession le 5 juin 2021 et après la prise en compte des remarques des psychologues, validé en septembre 2021. La profession dispose actuellement d'un code unique pour toute la profession.

Le Code d'éthique des chercheurs et de la recherche en psychologie

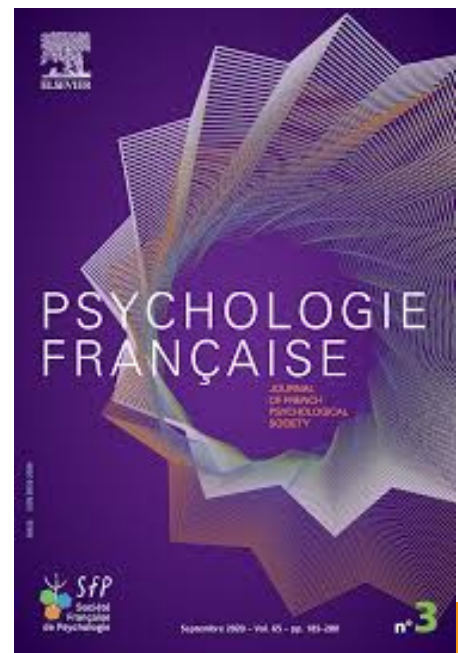
Le présent code d'éthique concerne la recherche en psychologie et dans les sciences du comportement humain. Il ne prétend pas se substituer aux règles déontologiques établies dans d'autres disciplines. Les chercheurs sont également tenus de prendre connaissance et de respecter les règles de l'institution à l'intérieur de laquelle ils conduisent leurs recherches. Sur le plan général, le code prend pour acquis le respect des règles en vigueur dans la communauté scientifique : respecter les participants et leurs droits, traiter objectivement les données, citer ses références et ses sources, faire mention des collaborations, s'assurer de l'accord des autres chercheurs impliqués avant toute publication des données, etc. La rédaction et l'application du code d'éthique doivent se faire sous la responsabilité d'une commission d'éthique constituée au sein de chaque laboratoire.

Nos publications

La Société Française de Psychologie publie deux revues de rang international éditées par Elsevier. Les articles acceptés sont édités en ligne avant de paraître sous la forme papier. Indexation : Science Direct, PsycINFO, Pascal-INIST-CNRS, etc.

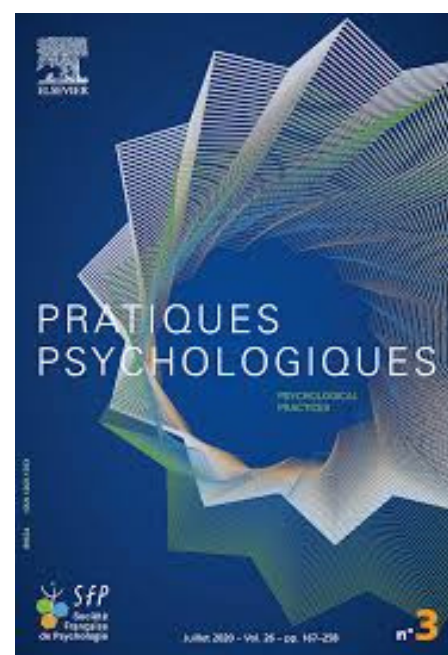
— **PSYCHOLOGIE FRANÇAISE** : Psychologie Française est une revue généraliste ouverte à tous les courants de pensée de la psychologie scientifique.

Revue trimestrielle, publiant aussi bien des articles originaux que des numéros thématiques destinés à faire le point sur un domaine de recherche, Psychologie française se veut être un outil de référence et de formation destiné à faire connaître les avancées dans tous les domaines des sciences psychologiques : psychologie cognitive et générale, psychologie sociale, psychologie clinique, psychologie du développement, psychophysiologie, psychologie appliquée à divers environnements économiques et sociaux



— **PRATIQUES PSYCHOLOGIQUES** : Pratiques Psychologiques est une revue trimestrielle qui aborde dans chacun de ses numéros un thème central d'actualité, illustré par des articles provenant des différents champs de la psychologie.

Sa politique éditoriale favorise la publication des recherches appliquées originales, des études de cas, et des commentaires relatifs à la pratique de la psychologie. Les articles soumis à la publication s'articulent autour d'un thème donné et traitent de manière transversale (santé, éducation, justice, travail, etc.) des aspects théoriques, empiriques ou pédagogiques de ce thème. Sa politique scientifique garantit la qualité du niveau scientifique par la soumission des manuscrits à un comité d'experts, personnalités reconnues pour leur compétence dans leur domaine.



Nos congrès et le Prix Pierre Janet

Le congrès de la SFP a pour objectif de promouvoir la psychologie scientifique et les dialogues entre les professionnels issus des différents champs de recherche et d'exercice de la Psychologie. Les conférences invitées et les interventions sont regroupées autour d'un thème fédérateur. Lors de son congrès, la SFP attribue chaque année le prix Pierre Janet du meilleur poster jeune chercheur et celui du meilleur poster jeune praticien, facilitant à ses lauréats la présentation de leurs travaux à l'international.

Journées d'études

La SFP organise régulièrement des Journées d'études questionnant la place de la psychologie et des psychologues autour de thèmes sociétaux ou d'actualité.

En décembre 2020 se sont tenues sous forme de webinaire, deux journées de réflexion consacrées à la place de la psychologie et des psychologues en temps de crise sanitaire et sociale (les vidéos des intervenants sont consultables sur le site).

Le 13 mai 2023 s'est tenue une journée sur les questions déontologiques dans tous les champs d'exercice de la psychologie.

Un webinaire sur les rapports entre intelligence artificielle et numérique aura lieu en mai 2024 et plusieurs journées d'études sur la clinique sont annoncées pour la fin de cette année.



Nos trois départements

Département des Applications et Interventions en Psychologie (DAIP)

Si la SFP est historiquement une société savante regroupant des chercheur.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s étudiant des phénomènes mentaux avec une méthode scientifique, la société définit ses objectifs dès 1961: "réunir les psychologues dans le but de favoriser l'étude et la résolution des problèmes théoriques et pratiques que posent les progrès de cette science et ses applications". Dès lors, le souci des "applications" va guider le développement de la société.

En 1991, de nouveaux statuts sont adoptés et réorganisent la SFP en départements. Le Département des Applications et Interventions en Psychologie (DAIP) est alors créé, et la revue *Pratiques Psychologiques* traitera plus spécifiquement des problématiques liées à la pratique de la psychologie.

La création du DAIP souligne la volonté de la SFP de promouvoir les liens entre pratique et recherche en psychologie et ainsi défendre la psychologie scientifique comme point commun de tout psychologue, chercheur.e ou praticien.ne.

De même, la SFP souligne ainsi que les progrès de notre discipline nécessitent des échanges continus entre pratique de la psychologie et recherche en psychologie.

Département des Organisations Associées (DOA)

Le Département des Organisations Associées (DOA) de la SFP correspond à un concept original, qui substitue à l'adhésion directe des personnes l'association d'organisations de psychologues à la SFP. En adhérant à ces organisations, ces psychologues bénéficient d'une forme d'adhésion indirecte à la SFP et s'inscrivent dans un réseau actif d'information et de rencontres. Ils contribuent ainsi à la mission première que s'est fixée la SFP, qui concerne l'échange et la mise en commun des multiples savoirs de la psychologie. Les organisations qui composent actuellement le DOA appartiennent aux différents champs de l'éducation, de la santé, du sport, du travail. Des articles dédiés à chaque organisation sont également consultables sur notre site Internet.

Département de la Recherche en Psychologie (DRP)

Le Département de la Recherche en Psychologie (DRP) contribue aux missions et aux actions de la Société Française de Psychologie en matière de recherche. Principalement composé de chercheur.e.s et d'enseignant.e.s-chercheur.e.s, il est ouvert à tout praticien que ces questions intéressent. Le DRP est l'initiateur de l'organisation des congrès en lien avec les deux autres départements (DOA et DAIP) il organise des journées d'études, des ateliers autour de la préparation aux auditions des enseignant.e.s-chercheur.e.s, des webinaires sur des thèmes d'actualité.

Nos Commissions

La commission éthique et déontologie est chargée d'informer les membres du CA et du BN des problématiques posées par ce dossier. Elle s'entoure des compétences internes à la SFP pour assurer une participation active aux chantiers ouverts par la profession notamment sur la réglementation du code de déontologie, sur les questions d'éthique et de recherche.

La commission des méthodes et outils en psychologie est chargée de porter les recommandations du guide international des tests en direction des formateurs, des psychologues et des éditeurs de tests. Elle s'entoure des compétences internes à la SFP pour assurer une participation active aux chantiers ouverts sur la relance de la réflexion et de la communication sur les recommandations notamment avec l'extension du numérique. Elle vise à promouvoir en France la formation (i.e évolution des normes relatives à la construction et à l'utilisation de tests psychologiques) et la recherche en psychométrie. Elle effectue une veille vigilante sur les mésusages des tests et alerte le bureau national quand elle juge qu'une réaction de la SFP est nécessaire. Elle développe en lien avec d'autres organisations si besoin, des travaux sur la défense des critères de scientificité des épreuves ou tests proposés au public.

La commission s'efforce de développer une réflexion critique portant sur les choix d'intervention du psychologue en fonction des situations et sur l'usage de méthodes scientifiquement validées en lien avec la formation du psychologue, qu'elle s'attache parallèlement à développer dans une perspective théorique et éthique.

La commission formation et perfectionnement a pour objet la formation initiale et continue des psychologues. Son responsable s'entoure de toutes les compétences nécessaires au sein de la SFP pour participer aux réflexions traitant de la formation initiale et de son évolution. Elle s'efforce de fédérer au sein de la SFP les initiatives permettant de proposer aux psychologues des actions de formations notamment dans le cadre de la formation continue.

La commission communication veille à l'actualisation régulière du site de la SFP, assure et développe la communication de la SFP sur les réseaux sociaux après contact avec les différents départements et avis du/de la président.e. Elle réalise différents documents destinés à la diffusion auprès des adhérents et du public après avis du Bureau National.

Nos Commissions (suite)

La commission des relations internationales peut se doter d'un vice-président, responsable et d'un vice-président, responsable adjoint en raison de l'ampleur du chantier. Les vice-président.e.s s'efforcent de développer les liens avec les sociétés de psychologie à l'étranger pour aider à la mise en place de cursus en formation initiale, participer à des événements dans un but de valorisation de la psychologie scientifique, nouer des liens avec des organisations internationales de psychologie en portant une attention particulière à la francophonie tant pour les relations avec les organisations francophones de psychologie que de la valorisation des publications en français.

Adhésion

Laboratoires

La Société Française de Psychologie (SFP) propose depuis plusieurs années une adhésion à l'adresse des laboratoires de psychologie au sein de nos universités. Cette adhésion d'un montant annuel de 500 € offre plusieurs avantages :

- 1) Elle permet aux doctorant.es, de votre laboratoire, de candidater à notre bourse de mobilité d'un montant de 3000 euros.
- 2) Un tarif réduit aux congrès de la SFP aux membres de votre laboratoire. Nous nous permettons de vous rappeler que notre CNU (16ème section) accorde à la participation aux congrès de la SFP la même valeur dans l'évaluation d'un dossier académique que n'importe quelle participation à un congrès international.
- 3) La priorité aux docteurs qualifiés de votre labo pour participer à la journée annuelle d'entraînement aux auditions pour les postes de MCF.
- 4) La priorité aux membres de votre laboratoire et un tarif réduit aux workshops organisés par la SFP pendant ses congrès annuels.

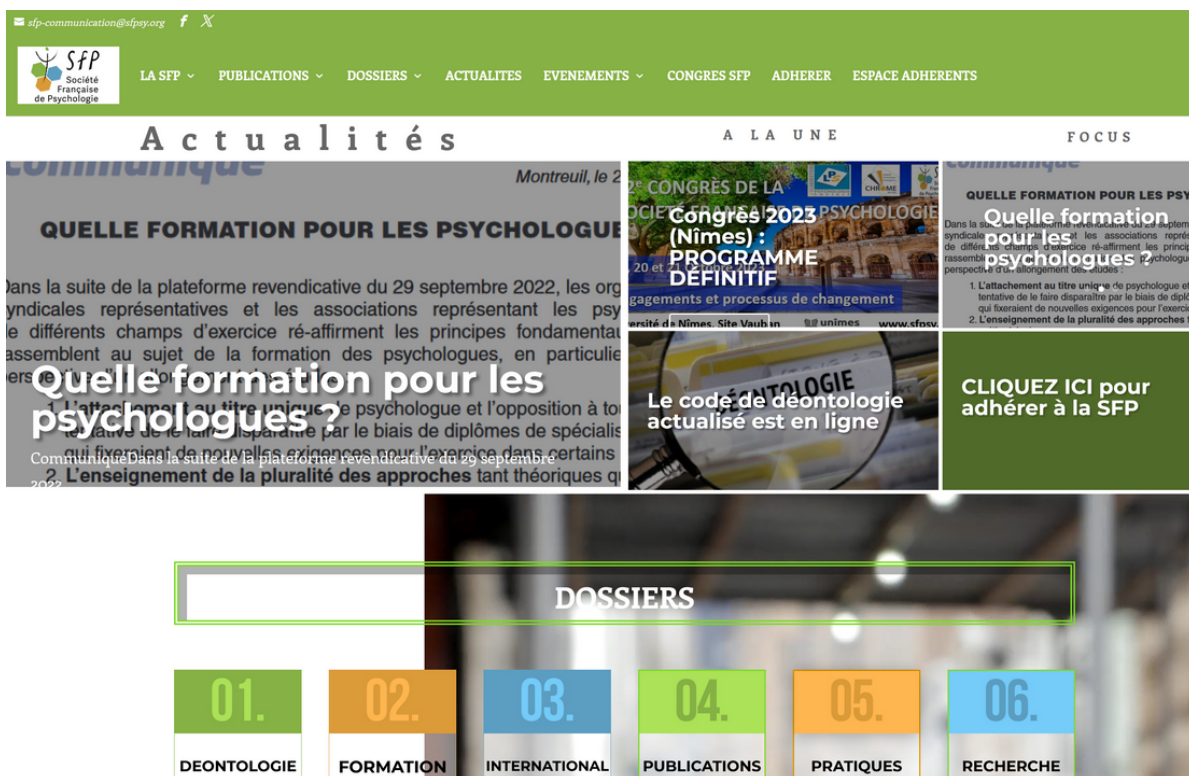
Pour plus d'informations, contactez-nous : sfp-communication@sfpsy.org

Adhésion (suite)

Individuels

L'adhésion marque l'appartenance à une communauté soucieuse de préserver et de développer ses connaissances dans le domaine qui nous passionne tous. En outre l'adhésion permet de recevoir les revues Psychologie Française ou/et Pratiques psychologiques. Par ailleurs, elle permet de bénéficier de tarifs privilégiés pour assister aux colloques, formations et manifestations organisés sous l'égide de la SFP.

Pour adhérer à la Société Française de Psychologie, et pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site Internet : www.sfpsy.org



The screenshot shows the SFP website homepage. At the top, there is a navigation bar with the SFP logo and menu items: LA SFP, PUBLICATIONS, DOSSIERS, ACTUALITES, EVENEMENTS, CONGRES SFP, ADHERER, and ESPACE ADHERENTS. Below the navigation bar, the main content area is titled 'Actualités' and features several articles. The first article is 'Quelle formation pour les psychologues?' with a sub-headline 'Congrès 2023 (Nîmes) : PROGRAMME DEFINITIF'. The second article is 'Le code de déontologie actualisé est en ligne'. The third article is 'CLIQUEZ ICI pour adhérer à la SFP'. Below the articles, there is a 'DOSSIERS' section with a search bar and six numbered categories: 01. DEONTOLOGIE, 02. FORMATION, 03. INTERNATIONAL, 04. PUBLICATIONS, 05. PRATIQUES, and 06. RECHERCHE.